

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 3 mai 2017 désignant les présidents, vice-  
présidents et secrétaires du jury du certificat d'aptitudes  
pédagogiques à partir de la session 2016-2017 et portant  
organisation dudit jury**

**A.Gt 02-04-2020**

**M.B. 14-04-2020**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 avril 1969 fixant les titres requis des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique, du personnel social des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, moyen, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire de la Communauté française et des internats dépendant de ces établissements, tel que modifié, l'article 16 ;

Vu le décret du 20 juillet 2006 portant diverses mesures en matière d'enseignement obligatoire, d'enseignement supérieur, de culture et d'éducation permanente, les articles 34 à 55 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 mai 2017 désignant les présidents, vice-présidents et secrétaires du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques à partir de la session 2016-2017 et portant organisation dudit jury ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 mai 2017 désignant les présidents, vice-présidents et secrétaires du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques à partir de la session 2016-2017 et portant organisation dudit jury est remplacé par la disposition suivante :

«Article 3. Madame LOUREAU Amélie, Chargée de mission au Centre de Coordination et de Gestion des Fonds structurels pour l'Enseignement supérieur (Fonds social européen), est désignée en qualité de secrétaire effective du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques à partir du 16 mars 2020.

Monsieur FABRY Johan, Chargé de mission au Centre de Coordination et de Gestion des Fonds structurels pour l'Enseignement supérieur (Fonds social européen), est désigné en qualité de secrétaire suppléant du jury du certificat d'aptitudes pédagogiques à partir du 16 mars 2020.».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 16 mars 2020.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 avril 2020.



Le Ministre-Président,  
P.-Y. JEHOLET  
La Ministre de l'Education,  
C. DESIR

